



PROCES VERBAL

des délibérations du Conseil Municipal du

Jeudi 29 mars 2012

Le jeudi 29 mars 2012, à 20 h 45, le Conseil Municipal s'est tenu au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Edith CEGLARZ, Maire, après convocation envoyée le 23 mars 2012 et affichage au panneau municipal situé près de la mairie le 23 mars 2012.

Etaients présents	:	Edith CEGLARZ, Maire Laurent KOBLER - Christine MALGLAIVE - François SAUVAGE - Anne CHASSARD - Vincent ROUYR, Adjoints au Maire Virginie BOURGEOIS - Christelle L'HUILLIER - Pier Giovanni LEONARDI - Sébastien BORDET - Pascal BEAU, Conseillers municipaux			
<u>Absents excusés</u>	:	Thérèse DA PONTE - Francis KUBLER, Conseillers Municipaux			
<u>Absents non excusés</u>	:	Joël HUET - Stéphane ERHART - Hervé TATON - Etienne BEAU, Conseillers municipaux			
<u>Procurations</u>	:	Thérèse DA PONTE à Virginie BOURGEOIS Francis KUBLER à Anne CHASSARD			
Présents	:	11	Votants	:	13

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

En application des dispositions des articles L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne Madame **Christine MALGLAIVE** comme Secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 01 Approbation du procès verbal de la séance du 22 février 2012
- 02 FINANCES - Taux d'imposition 2012
- 03 FINANCES - Budget Commerces & Logements - Compte administratif 2011
- 04 FINANCES - Budget Commerces & Logements - Compte de gestion 2011
- 05 FINANCES - Budget Commerces & Logements - Affectation du résultat 2011
- 06 FINANCES - Budget Commerces & Logements - Budget primitif 2012
- 07 FINANCES - Budget Eau & Assainissement - Compte administratif 2011
- 08 FINANCES - Budget Eau & Assainissement - Compte de gestion 2011
- 09 FINANCES - Budget Eau & Assainissement - Affectation du résultat 2011
- 10 FINANCES - Budget Eau & Assainissement - Budget primitif 2012
- 11 ENFANCE JEUNESSE - Journées Inter Centres
- 12 SUBVENTIONS - Eclairage public Lotissement Les Vignes
- 13 URBANISME - Cession terrains de SARL THE WALL à la Commune
- 14 AFFAIRES GENERALES - Mise en adjudication du bois communal
- 15 AFFAIRES GENERALES - Acceptation d'un don de l'Association ELANS

Il a été décidé de voter la délibération n° 14 au point n° 2, l'ordre du jour est donc modifié dans ce sens.

1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 22 FEVRIER 2012

Le procès-verbal de la séance du 22 février 2012 a été transmis aux Conseillers Municipaux par mail ou courrier le 4 mars 2012.

Monsieur **Pascal BEAU** demande une nouvelle fois que les compte-rendus des séances des Conseils Municipaux relatent avec plus d'exactitude les propos qui y sont tenus et transmettent ses remarques par écrit, à savoir :

« Délibération n° 4 « Bail de chasse avec l'association Saint Hubert »

PB : précise que contrairement à ce qui est écrit, la Société Saint Hubert n'a pas priorité de relocation puisqu'elle a bénéficié en 2000 d'une location de gré à gré et non d'une adjudication.

PB : Il note l'absence d'adjudication : Faux puisque je suis contre.

V ROUYR élu : note que P. BEAU a participé aux réunions préparatoires et qu'il n'est intervenu à aucun moment en faveur de l'ACCA.

PB : Faux ! Il en a été longuement discuté lors de la 1ère réunion (V. ROUYR)

PB : précise qu'il n'a jamais parlé de « marché de gré à gré » mais de « location de gré à gré »

PB : note également les contradictions du compte-rendu du CM

Madame le Maire rétorque que cette procédure (l'adjudication) peut amener le risque d'arrivée d'une association extérieure et en fin de délibération vote pour la mise en adjudication. »

Madame le Maire prend note de ces différentes remarques qui seront notées comme demandé par Monsieur **BEAU**.

Compte tenu des corrections à apporter au document, le procès verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 février 2012 est adopté à l'UNANIMITÉ.

Sur proposition de bon nombre d'élus, notamment vis à vis de chasseurs présents dans la salle, **Madame le Maire** demande à l'Assemblée de délibérer en premier lieu sur le dossier n° 14 « Mise en adjudication du bois communal ».

La demande est acceptée à l'UNANIMITÉ des membres.

Les numéros des délibérations prises sont donc modifiées.

2 CHASSE MISE EN ADJUDICATION DU BOIS COMMUNAL

(Rapporteur : Madame le Maire)

Par délibération du 22 février 2012, le Conseil Municipal a décidé la mise en adjudication du bois de Saizerais.

Il est donc proposé à l'Assemblée de désigner un correspondant « chasse » parmi les élus, d'élire un bureau d'adjudication composé du Maire et de deux élus (auxquels s'adjoint le comptable de la collectivité) de fixer le loyer annuel à 8.700 € et de valider la procédure à mettre en place, à savoir :

- Dépôt des candidatures sous pli cacheté
- Date limite de dépôt des candidatures : 1er juin 2012
- Ouverture des plis par le Bureau d'Adjudication le mardi 12 juin 2012 à 18 h 30 en séance publique

Remarque : **Madame le Maire** informe l'assemblée que les « bois brûlés » seront exclus du territoire de chasse mis en adjudication, cette parcelle étant enclavée et ce, pour une question de sécurité (Vu avec la D.D.E.A.).

Il est rappelé que la surface totale du lot est de 257 ha et 61 a (selon plan ONF - septembre 2004) et que les parcelles forestières concernées par l'adjudication sont les suivantes :

- Parcelle forestière n° 1 :	5 ha 21 a	- Parcelle forestière n° 20 :	7 ha 61 a
- Parcelle forestière n° 2 :	7 ha 95 a	- Parcelle forestière n° 21 :	7 ha 68 a
- Parcelle forestière n° 3 :	6 ha 74 a	- Parcelle forestière n° 22 :	7 ha 44 a
- Parcelle forestière n° 4 :	10 ha 35 a	- Parcelle forestière n° 23 :	9 ha 88 a
- Parcelle forestière n° 5 :	8 ha 21 a	- Parcelle forestière n° 24 :	10 ha 55 a
- Parcelle forestière n° 6 :	7 ha 27 a	- Parcelle forestière n° 25 :	10 ha 04 a
- Parcelle forestière n° 7 :	6 ha 10 a	- Parcelle forestière n° 26 :	4 ha 78 a
- Parcelle forestière n° 8 :	8 ha 95 a	- Parcelle forestière n° 27 :	5 ha 06 a
- Parcelle forestière n° 9 :	7 ha 54 a	- Parcelle forestière n° 28 :	4 ha 70 a
- Parcelle forestière n° 10 :	7 ha 42 a	- Parcelle forestière n° 29 :	5 ha 24 a
- Parcelle forestière n° 11 :	6 ha 50 a	- Parcelle forestière n° 30 :	5 ha 03 a
- Parcelle forestière n° 12 :	6 ha 59 a	- Parcelle forestière n° 31 :	5 ha 74 a
- Parcelle forestière n° 13 :	8 ha 20 a	- Parcelle forestière n° 32 :	5 ha 40 a
- Parcelle forestière n° 14 :	8 ha 26 a	- Parcelle forestière n° 33 :	4 ha 85 a
- Parcelle forestière n° 15 :	6 ha 17 a	- Parcelle forestière n° 34 :	4 ha 47 a
- Parcelle forestière n° 16 :	7 ha 01 a	- Parcelle forestière n° 35 :	4 ha 88 a
- Parcelle forestière n° 17 :	7 ha 39 a	- Parcelle forestière n° 36 :	6 ha 23 a
- Parcelle forestière n° 18 :	8 ha 46 a	- Parcelle forestière n° 37 :	6 ha 32 a
- Parcelle forestière n° 19 :	7 ha 39 a		

Monsieur Pascal BEAU informe qu'il est contre la location du bois mais qu'il est pour une location de gré à gré.

Monsieur Laurent KOBLER rappelle à **Monsieur Pascal BEAU** qu'il n'aurait certainement pas dû participer aux précédents votes eu égard à sa qualité de membre d'une association de chasse intéressée pour louer la chasse en forêt communale de Saizerais.

Madame le Maire précise qu'elle ne participera pas à la délibération concernant la subvention versée aux associations eu égard à sa qualité de Présidente de l'association Les Saizerillons.

Quelques échanges s'ensuivent sur le montant de la mise à prix (**Monsieur François SAUVAGE**), la désignation des membres du bureau d'adjudication (titulaires et suppléants eu égard au nombre important de candidats), et la date de début et de fin du bail.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à la MAJORITE - POUR 12 - CONTRE 1 (Pascal BEAU), décide de :

LANCER la procédure de mise en adjudication, par soumissions cachetées, du bois de Saizerais sur la base d'un loyer de 8.700 € (montant annuel)

FIXER la durée du bail à 6 ans soit du 1er juillet 2012 au 30 juin 2018

EXCLURE les « bois brûlés » du territoire chassable

DESIGNER parmi les membres du Conseil Municipal, un bureau d'adjudication qui sera chargé de l'examen des propositions et de l'attribution du bois à l'adjudicataire retenu, composé de :

- Madame le Maire, membre de droit
- Monsieur François SAUVAGE, membre titulaire
- Monsieur Vincent ROUYR, membre titulaire
- Monsieur Pier Giovanni LEONARDI, membre suppléant
- Monsieur Pascal BEAU, membre suppléant

3 FINANCES TAUX D'IMPOSITION 2012

(Rapporteur : Madame le Maire)

Différentes réunions relatives aux finances communales ont eu lieu pour préparer les différents budgets.

Madame le Maire rappelle que, eu égard à la bonne santé financière de la Commune, et ce malgré les nombreux travaux réalisés qui seront présentés lors du prochain conseil pour le vote du compte administratif et du budget communal, ces réunions ont conduit à proposer de ne pas augmenter les taux d'imposition.

Monsieur **Pascal BEAU** suggère qu'une hausse régulière des taux soit mise en place annuellement.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

MAINTENIR les taux d'imposition 2012 au niveau de ceux de l'année 2011

FIXER comme suit les taux d'imposition applicables en 2012 :

Taxe d'habitation	:	14,18 %
Foncier bâti	:	15,74 %
Foncier non bâti	:	39,62 %

4 FINANCES - BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS » COMPTE ADMINISTRATIF 2011

(Rapporteur : Madame Virginie BOURGEOIS)

Tous les documents de travail, remis à jour suite aux différentes réunions de travail, ayant été transmis aux élus, les documents officiels sont présentés en séance.

Les pochettes transmises contenaient les comptes administratifs, budgets, tableaux, états de la dette et autres documents budgétaires.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2011 du budget annexe « Commerce & Logements » présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service lesquelles sont conformes aux comptes du Receveur.

Les résultats sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses 2011	23 872,73 €	34 381,55 €
Recettes 2011	34 973,40 €	144 787,67 €
Résultat de l'exercice 2011	11 100,67 €	110 406,12 €
Résultat 2010 reporté		-234 704,44 €
Résultats cumulés	11 100,67 €	-124 298,32 €
Déficit global de clôture		-113 197,65 €

Monsieur **Pascal BEAU** trouve que la 1ère phrase du rapport de présentation est gênante.

Madame le Maire précise que le document transmis aux élus est un document de travail et d'informations et que la première phrase ne paraîtra pas dans le procès-verbal.

Après lecture du compte administratif, **Madame le Maire** se retire pour le vote.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pier Giovanni LEONARDI, doyen d'âge,
décide, à l'UNANIMITÉ, de :

APPROUVER le compte administratif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2011

5 FINANCES - BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS » COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Madame Virginie BOURGEOIS)

Le Compte de Gestion du Budget Annexe «Commerces & Logements» pour l'année 2011, établi par le Comptable Public, présente bien des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

ADOPTER le Compte de Gestion du Budget Annexe «Commerces & Logements» pour l'exercice 2011

6 FINANCES - BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS » AFFECTATION DU RESULTAT 2011

(Rapporteur : Madame Virginie BOURGEOIS)

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2011 du budget annexe «Commerces & Logements» s'élève à **11.100,67 €**.

Madame le Maire propose d'affecter la totalité de cet excédent aux dépenses d'investissement de l'exercice 2012.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

AFFECTER la totalité de cet excédent, soit **11.100,67 €** au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2012 du budget annexe « Commerces & Logements»

7 FINANCES - BUDGET ANNEXE « COMMERCE & LOGEMENTS » BUDGET PRIMITIF 2012

(Rapporteur : Madame Virginie BOURGEOIS)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le budget primitif du budget annexe « Commerces & Logements » de l'exercice 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **179.498,32 €**.

	Recettes	Dépenses
Investissement	145 998,32 €	145 998,32 €
Fonctionnement	33 500,00 €	33 500,00 €
TOTAL	179 498,32 €	179 498,32 €

Pour information, l'équilibre puis l'excédent du budget « Commerces et logements » devrait être effectif à compter de l'exercice 2014.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

ADOPTER le budget primitif du budget annexe « commerces & Logements » de l'exercice 2012 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre en section d'investissement et au niveau du chapitre en section d'exploitation.

8 FINANCES - BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT » COMPTE ADMINISTRATIF 2011

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Monsieur Vincent ROUYR informe le Conseil Municipal que le compte administratif 2011 du budget annexe « Eau & assainissement » présente l'ensemble des dépenses et des recettes du service et reprend les résultats de l'exercice 2010.

Les résultats sont les suivants :

	Exploitation	Investissement
Dépenses 2011	161 657,82 €	64 015,54 €
Recettes 2011	238 422,84 €	64 121,86 €
Résultat de l'exercice 2011	76 765,02 €	106,32 €
Résultat 2010 reporté	22 200,00 €	-4 091,43 €
Résultats cumulés	98 965,02 €	-3 985,11 €
Excédent global de clôture	94 979,91 €	

Après lecture du compte administratif, **Madame le Maire** se retire pour le vote.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Pier Giovanni LEONARDI, doyen d'âge, décide, à l'unanimité :

APPROUVER le compte administratif du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2011

9 FINANCES - BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT » COMPTE DE GESTION 2011 DU RECEVEUR

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Le Compte de Gestion du Budget «Eau & Assainissement» pour l'année 2011, établi par le Comptable Public, présente bien des écritures et des résultats identiques à celles et ceux figurant au Compte Administratif de l'exercice.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

ADOPTER le Compte de Gestion du Budget «Eau & Assainissement» pour l'exercice 2011

10 FINANCES - BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT » AFFECTATION DU RESULTAT 2011

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Pour mémoire, il est d'abord rappelé la délibération du Conseil Municipal de la séance précédente, le 22 février 2012, sur les tarifs de l'eau et de l'assainissement que l'Assemblée a maintenus au niveau de l'année 2011 et qui n'augmentent donc pas en 2012.

L'excédent d'exploitation de l'exercice 2011 du budget annexe « Eau & assainissement » s'élève à **98.965,02**.

Madame le Maire propose d'affecter une partie de de cet excédent soit **87.965,02 €** aux dépenses d'investissement de l'exercice 2012 et de reporter le solde soit **11.000,00 €** à la section d'exploitation.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

AFFECTER une partie de cet excédent, soit 87.965,02 € au financement des opérations d'investissement de l'exercice 2012 du budget annexe « Eau & assainissement »

REPORTER le solde de cet excédent, soit 11.000,00 € à la section d'exploitation du budget annexe « Eau & assainissement »

11 FINANCES - BUDGET « EAU & ASSAINISSEMENT » BUDGET PRIMITIF 2012

(Rapporteur : Monsieur Vincent ROUYR)

Monsieur Vincent ROUYR précise les différents travaux prévus en 2012 (Quartier Saint Georges, Station d'épuration).

Monsieur Pascal BEAU demande des précisions sur le mode de recyclage des boues.

Monsieur François SAUVAGE répond que les boues sont évacuées et retraitées par la SAUR comme la dernière fois.

Lors de la dernière étude d'épandage des boues, la filière agricole n'avait pas pu être mise en oeuvre, les agriculteurs du secteur ne souhaitant pas utiliser les boues.

Monsieur Pascal BEAU informe l'assemblée que de nouvelles mesures permettent aujourd'hui d'utiliser la filière agricole et que les élus doivent se renseigner.

Le budget primitif du budget annexe « Eau & assainissement » de l'exercice 2012 s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **499.100,00 €**.des boues qu'on peut transformer en « boues agricoles ».

	Recettes	Dépenses
Investissement	210 600,00 €	210 600,00 €
Exploitation	288 500,00 €	288 500,00 €
TOTAL	499 100,00 €	499 100,00 €

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

ADOPTER le budget primitif du budget « eau & assainissement » de l'exercice 2012 en dépenses et en recettes au niveau du chapitre en section d'investissement et au niveau du chapitre en section d'exploitation.

12 ENFANCE JEUNESSE – JOURNEES INTER CENTRES 2012

(*Rapporteur* : *Madame Anne CHASSARD*)

Les journées Inter Centres organisées par les communes de Saizerais, Frouard, Liverdun et Pompey permettent aux différents centres de loisirs de ces communes de se rencontrer sur des journées à thèmes.

Cette année, le thème retenu est « LES DESSINS ANIMES » avec installation de structures gonflables pendant 2 jours, les 25 et 26 juillet 2012, sur le stade de Frouard-Pompey.

Ces journées se dérouleront comme suit :

- 25 Juillet de 10h à 12h00 : enfants âgés de 3 à 6 ans
- 25 Juillet de 13h30 à 16h00 : enfants âgés de 6 à 8 ans
- 26 Juillet de 10h00 à 16h00 : enfants âgés de 9 à 12 ans (pause à midi - les enfants pourront se restaurer avec un pique-nique fourni par la commune organisatrice)

Différents ateliers seront mis en place (structures gonflables, jeux d'adresse et de motricité, etc...) et encadrés par les animateurs communaux.

De nombreux enfants des quatre communes participeront à ces journées.

La Commune de Pompey pilotera l'organisation et le partenariat avec les autres communes fera l'objet d'une convention.

Le coût global est de 4.000,00 € incluant les locations de matériel et les transports.

Compte tenu de la participation de la Caisse d'Allocations Familiales, le coût résiduel pour chaque commune s'élèvera à environ 500,00 €.

En conséquence,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

APPROUVER la mise en place des journées Inter Centres
INSCRIRE au budget primitif la dépense correspondante
AUTORISER le Maire à signer la convention à venir avec la Commune de Pompey

LOTISSEMENT LES VIGNES

13 REMISE EN ETAT DE L'ECLAIRAGE PUBLIC

DEMANDE DE SUBVENTION

(Rapporteur : Monsieur Sébastien BORDET)

Afin de réduire les coûts de la consommation, une remise en état de l'éclairage public du secteur du lotissement Les Vignes et de la Salle Multi Activités s'avère nécessaire.

Cette remise en état s'effectuerait notamment par le changement des lampes et la pose de lampes à LED plus économiques.

Monsieur **Sébastien BORDET** précise qu'il s'agit d'une subvention exceptionnelle conditionnée par la réalisation d'un audit.

Pour obtenir cette subvention, les communes doivent avoir au préalable effectuer un certain nombre de démarches.

Saizerais a réalisé une étude d'éclairage, ce qui lui a permis de mettre déjà en oeuvre un certain nombre de mesures visant à diminuer le coût de l'éclairage public : baisse d'intensité la nuit route nationale, changement des luminaire, lampes à LED (à diode électroluminescente - de l'anglais « light-emitting diode » (dans le quartier La Haute Epine).

La Commune de Saizerais pourrait donc prétendre à cette subvention.

L'opération peut être financée pour partie par l'A.D.E.M.E. (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) sur les bases suivantes :

- Réduction des consommations de 50% au moins : 360 € H.T. par point lumineux
- Réduction des consommations des 2/3 au moins : 1.600 € H.T. par point lumineux (limité à 40% de la dépense réelle)
- Réduction des consommations de 75% au moins : 3.000 € H.T. par point lumineux (limité à 50% de la dépense réelle)

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

SOLLICITER l'A.D.E.M.E. en vue de financer le projet de remise en état de l'éclairage public du secteur du lotissement Les Vignes et de la Salle Multi Activités

L'AUTORISER à signer tout document à intervenir

14 AFFAIRES GENERALES

CESSION DE TERRAINS A LA COMMUNE

(Rapporteur : Madame le Maire)

La SARL « THE WALL » propose de céder à la Commune de Saizerais une bande de terrain, rue des Chardonnerets, d'une largeur de 2,50 m sur les parcelles n° AA 156 et AA 172 dont elle est propriétaire en vue de créer deux nouvelles parcelles.

En effet, les contraintes du Plan Local d'Urbanisme dans ce secteur conduisent le propriétaire à construire en limite de domaine public, dans une rue étroite.

Pour une certaine cohérence pour le quartier, il est proposé aux membres du conseil d'accepter le terrain cédé par la SARL « THE WALL » pour 1 € payant.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

ACCEPTER la proposition de la SARL « THE WALL » de cession d'une bande de terrain, rue des Chardonnerets, d'une largeur de 2,50 m sur les parcelles n° AA156 & AA172
PRENDRE EN CHARGE les frais de notaire et les frais de géomètre
DECIDER d'intégrer la nouvelle parcelle ainsi créée dans le domaine public communal
INSCRIRE au budget communal les frais d'acquisition (1 €) et les frais de notaire évalués à 900 €

15 AFFAIRES GENERALES ACCEPTATION D'UN DON

(Rapporteur : Madame Anne CHASSARD)

L'Association ELANS a décidé sa dissolution et propose de reverser à la Commune le matériel et le mobilier ancien (tables, chaises, bancs, etc...) dont elle disposait et le solde de trésorerie de son compte courant (C.C.P. N° 392881X031) et de son livret d'épargne (n° 0545053976Z) soit 3.192,65 € (solde du compte) et 133,62 € (solde du livret) soit au total 3.326,27 €.

L'Association a souhaité que le matériel et le mobilier soient affectés au service Enfance Jeunesse et que les sommes devaient être utilisées pour aider au financements de matériels ou d'activités spécifiques aux activités de la jeunesse.

L'acceptation du don pécuniaire permettra de financer partiellement l'aménagement de l'aire de jeux.

En conséquence,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'UNANIMITE, décide de :

ACCEPTER le don en matériel et mobilier de l'Association ELANS
ACCEPTER le don pécuniaire de l'Association ELANS de 3.326,27 €
UTILISER cette somme pour financer l'aménagement de l'aire de jeux

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 22 h 15.

La Présidente de séance,



Edith CEGLARZ

Le Secrétaire de séance,

Christine MALGLAIVE